

Carte d'Aptitude des Sols et des Milieux à l'Assainissement Autonome

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Vert Z :** Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
-> Filtrère conseillée : Fosse septique toutes eaux - épandage en pente
- Saumon :** Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne
-> Filtrère conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtré à sable vertical drainé Rejet dans des tranchées d'épandage.
-> En cas de manque de place ou topographie difficile: Filtrère conseillée: Filtrère compacte ou "innovantes"

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

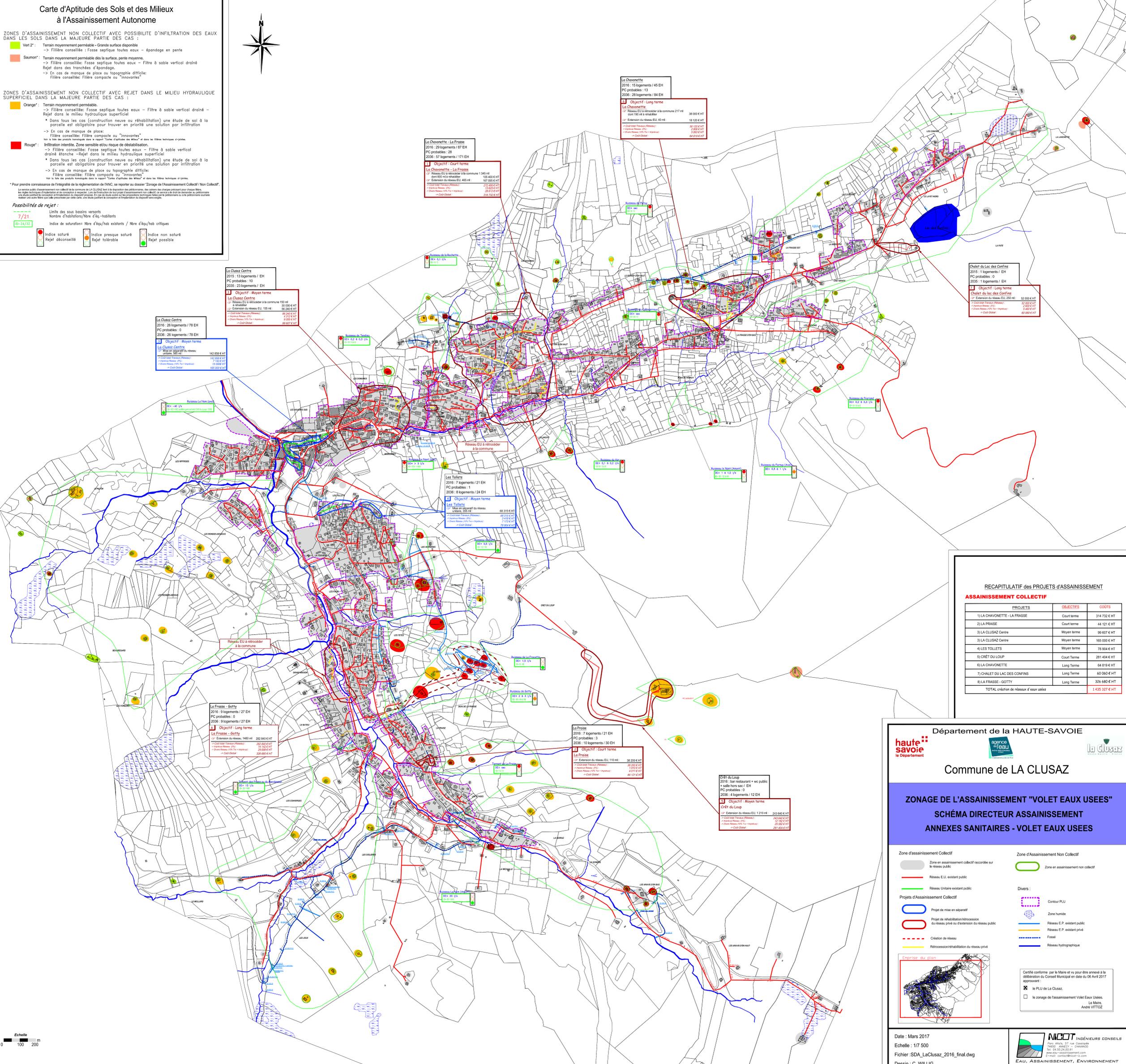
- Orange :** Terrain moyennement perméable.
-> Filtrère conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtré à sable vertical drainé - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
-> En cas de manque de place: Filtrère conseillée: Filtrère compacte ou "innovantes"
- Rouge :** Infiltration interdite. Zone sensible à risque de désaturation.
-> Filtrère conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtré à sable vertical drainé élanche - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
* Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
-> En cas de manque de place ou topographie difficile: Filtrère conseillée: Filtrère compacte ou "innovantes"

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".
Le service public d'assainissement non collectif de la commune de LA CLUSAZ est à disposition des professionnels, des agents des services publics pour chaque lieu. Les règles techniques d'assainissement non collectif de la commune de LA CLUSAZ sont à disposition des professionnels, des agents des services publics pour chaque lieu. Une étude préalable de terrain est recommandée pour les zones à risque de désaturation. Une étude préalable de terrain est recommandée pour les zones à risque de désaturation. Une étude préalable de terrain est recommandée pour les zones à risque de désaturation.

Possibilités de rejet :

- Limite des sous bassins versants
- Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants
- Indice de saturation: Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques
- Indice saturé / Rejet déconseillé
- Indice presque saturé / Rejet tolérable
- Indice non saturé / Rejet possible

Echelle
0 100 200



RECAPITULATIF des PROJETS d'ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
PROJETS	OBJECTIFS	COÛTS
1) LA CHAVONNETTE - LA FRASSE	Court terme	314 732 € HT
2) LA PRAISE	Court terme	44 121 € HT
3) LA CLUSAZ Centre	Moyen terme	99 607 € HT
4) LA CLUSAZ Centre	Moyen terme	165 000 € HT
5) CRÉT DU LOUP	Court terme	281 404 € HT
6) LA CHAVONNETTE	Long Terme	64 819 € HT
7) CHALET DU LAC DES CONFINS	Long Terme	60 060 € HT
8) LA FRASSE - GOTTY	Long Terme	326 680 € HT
TOTAL création de réseaux d'eaux usées		1 435 327 € HT

Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune de LA CLUSAZ

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX USEES"

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

ANNEXES SANITAIRES - VOLET EAUX USEES

Zone d'assainissement Collectif

- Zone en assainissement collectif raccordée sur le réseau public
- Réseau E.U. existant public
- Réseau Unitaire existant public

Projets d'Assainissement Collectif

- Projet de mise en séparatif
- Projet de réhabilitation/réextension du réseau privé ou extension du réseau public
- Création de réseau
- Réextension/réhabilitation du réseau privé

Zone d'Assainissement Non Collectif

- Zone en assainissement non collectif

Divers :

- Contour PLU
- Zone humide
- Réseau E.P. existant public
- Réseau E.P. existant privé
- Fossé
- Réseau hydrographique

Emprise du plan

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 06 Avril 2017 approuvant :

- le PLU de La Clusaz.
- le zonage de l'assainissement Volet Eaux Usées, Le Maire, André VITTOZ

Date : Mars 2017
 Echelle : 1/7 500
 Fichier : SDA_LaClusaz_2016_final.dwg
 Dessin : C. WILLIG

NICOT
INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Alfa, 57 rue Cassagnole
74600 - 01040-CLUSAZ
www.sau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT